



REPUBLIQUE TUNISIENNE

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE LA TECHNOLOGIE**

DIRECTION GENERALE DES SERVICES COMMUNS

SELECTION DE CONSULTANTS
**CAHIER DES TERMES DE REFERENCE ET DOSSIER DE
PRESELECTION**

**DEUXIEME PROJET D'APPUI A LA REFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
(PARES II) (PRET N° 7392-TUN)**

**OBJET : ETUDE POUR L'OPPORTUNITE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES
OPERATIONNELLES DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA TECHNOLOGIE**

NOVEMBRE 2007

*SECTION I. TERMES
DE
REFERENCE*

SECTION I. TERMES DE REFERENCE

ETUDE POUR L'OPPORTUNITE DE RENFORCER LES CAPACITES OPERATIONNELLES DU MINISTERE

1. CONTEXTE DE L'ACTIVITE :

1.1 Contexte général :

L'enseignement supérieur constitue un pilier central de la stratégie de développement de la Tunisie. Le système tunisien de l'enseignement supérieur a connu une rapide expansion et le nombre d'étudiants a plus que triplé au cours des 10 dernières années.

Face à ce phénomène de massification, et en essayant d'accommoder la demande croissante pour l'enseignement universitaire et améliorer la qualité et la pertinence des programmes, et la fiabilité financière du secteur, le Gouvernement Tunisien a élaboré, dans le cadre du X^{ème} plan, une stratégie pour le développement du secteur et, par la suite, a monté un programme de réformes pour l'enseignement supérieur pour la période 2006-2011 intitulé « Programme de Développement de l'Enseignement Supérieur et d'Appui à la Qualité (PDESAQ) ».

Le Gouvernement Tunisien a sollicité l'appui de la Banque Mondiale pour la mise en œuvre de la première phase quinquennale (2006-2011) de son programme décennal qui vise à développer un accès équitable à l'enseignement supérieur, à mettre en place les changements institutionnels requis pour améliorer la qualité de l'apprentissage, la performance institutionnelle et académique et l'efficacité des dépenses. Cet appui de la Banque au programme sera financé par le biais d'un prêt à l'investissement sectoriel (Prêt N° 7392/TUN) entré en vigueur en novembre 2006.

1.2 Contexte spécifique :

Le passage à un système davantage décentralisé impliquera, pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie (MESRST), le développement de nouveaux instruments d'aide à la décision afin de renforcer ses capacités de pilotage. De même, l'atteinte des objectifs du programme de réformes de l'enseignement supérieur dépendra, dans une large mesure, des capacités de ses structures appelées à assurer le pilotage du système. Ainsi, une simplification des procédures de gestion et d'adaptation de son organisation pour une gestion et supervision plus efficaces et efficaces du système de l'enseignement supérieur s'impose. Afin d'atteindre cet objectif, une étude préalable des structures existantes au sein du Ministère et d'évaluation de leurs capacités opérationnelles dans le cadre de la nouvelle approche de gestion s'impose. Cette étude sera financée dans le cadre de l'accord du Prêt sus-indiqué.

2. OBJECTIFS DE L'ETUDE :

L'étude pour l'opportunité de renforcer les capacités opérationnelles du Ministère vise les objectifs suivants :

- a) Analyse des principales structures centrales existantes au sein du Ministère afin de voir la possibilité de renforcer ces structures. Il s'agit en particulier de la Direction Générale des Services Communs (DGSC) et particulièrement la Direction des Bâtiments et des Equipements (DBE) et la Cellule Financière du Projet, la Direction Générale de la Rénovation Universitaire (DGRU), le Bureau des Etudes, de la Planification et de la

Programmation (BEPP), la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et le Comité National d'Evaluation (CNE). L'objectif de ce diagnostic est d'aider le Ministère à renforcer les capacités opérationnelles de ses structures afin qu'ils contribuent de manière plus efficiente au développement du système de l'enseignement supérieur, y compris le développement et le renforcement de la cellule du PAQ pour garantir le fonctionnement et le suivi du Programme d'Appui à la Qualité (PAQ) et du processus de sélection pour l'octroi des subventions institutionnelles sur une base compétitive.

- b) Identifier les modifications nécessaires dans le système de gouvernance du Ministère induites par l'élargissement de ses prérogatives en matière de gestion. Il s'agit d'évaluer les capacités « endogènes » du Ministère sur les plans structurels et en termes de moyens matériels et humains à assurer d'une manière plus efficace et plus efficiente les prestations qui lui sont demandées. Cette évaluation se fera en rapport avec les attentes des bénéficiaires (Universités, établissements, enseignants, étudiants, environnement etc...) et la mise en évidence des contraintes affectant la capacité de ces structures à assurer les missions qui leurs sont confiées.

3. ETENDUE DES PRESTATIONS :

Afin de mener à bien cette étude, la méthodologie adoptée se basera sur :

- a) La prise de connaissance préalable et analyse des dispositifs juridiques et procéduraires relatifs au MESRST et à ses attributions en matière de gestion pédagogique et scientifique, administrative, financière et de gestion des moyens matériels.
- b) Diagnostic de la situation actuelle en matière de management au sein du MESRST. Ce diagnostic concernera le mode de structuration du Ministère à travers une description des unités structurelles composant l'organigramme et les missions effectivement réalisées comparativement à ce qui est prévu par les textes ainsi que les procédures de fonctionnement et de coordination en vigueur. Cette description couvre l'ensemble des structures chargées de la direction du secteur.
- c) Déterminer la compatibilité des procédures en vigueur et de la répartition des tâches et des responsabilités avec la gestion décentralisée.
- d) Evaluer les capacités opérationnelles des structures centrales dans le cadre de la nouvelle approche de gestion et ce tant au niveau de la planification qu'au niveau de la réalisation.
- e) La formulation de propositions stratégiques et opérationnelles visant le renforcement de la capacité de gestion des structures du Ministère selon leur domaine de compétence. Ces propositions gagneraient à être ordonnancées selon les critères de priorité et de faisabilité.

4. MISE EN ŒUVRE DE L'ETUDE:

Le tableau suivant présente la liste des principales activités de la mission, ainsi qu'une estimation de l'apport en Homme/jour des experts:

N°	Activités	Apport total
1	Analyse et <u>évaluation</u> des structures existantes	30 H/J

2	Proposition des solutions	20 H/J
---	---------------------------	--------

(1) : L'apport des experts est donné à titre indicatif et en journées-personnes.

5. CALENDRIER DE REALISATION DES ACTIVITES :

Le calendrier définitif des activités sera déterminé en concertation avec le comité de pilotage désigné par le MESRST en tant que chargé du suivi de cette étude. Ce calendrier définitif sera inséré dans le contrat et fera partie intégrante de ce dernier.

Le calendrier prévisionnel des tâches à réaliser est présenté dans le tableau suivant :

Phases	Activités	Date de démarrage	Date d'achèvement
1	Analyse des structures centrales du ministère et évaluation de leurs capacités opérationnelles dans le cadre de la nouvelle approche de gestion décentralisée.	A l'entrée en vigueur du contrat	Au plus tard jours après l'entrée en vigueur du contrat.
2	Evaluation des procédures de gestions adaptées par les structures centrales et leurs compatibilités avec la gestion décentralisée.	Dès l'achèvement de l'analyse des structures	Au plus tard jours après.
3	Etablissement d'un rapport suite à la réalisation de la 1 ^{ère} et 2 ^{ème} phase de l'étude.	Dès l'achèvement de l'analyse des procédures	Au plus tard jours après.
4	Identifier les besoins en personnel et en formation et proposer de nouvelles procédures de gestions adaptées à l'approche de gestion décentralisée.	Dès l'approbation du rapport par le MES	Au plus tard jours après.
5	Etablissement d'un rapport final de l'étude.	Dès l'achèvement de la 4 ^{ème} étape	Au plus tard jours après.

6. DOCUMENTS A REMETTRE AU MINISTERE :

Le bureau d'étude devra remettre au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie, selon la forme jugée satisfaisante :

Un premier rapport suite à la réalisation de la 1^{ère} et 2^{ème} phase de l'étude intitulé « diagnostic de la situation actuelle et perspectives d'amélioration » qui comprend une description analytique de l'existant, une évaluation analytique de la situation actuelle, une synthèse de l'évaluation et les grandes lignes de recommandations.

Un rapport final de synthèse de l'étude comportant la synthèse du diagnostic et les recommandations stratégiques et opérationnelles.

7. PROFIL DES EXPERTS :

L'équipe proposée doit être composée de deux experts spécialistes de haut niveau en gestion et organisation. Ils justifieront de solides références dans ce domaine.

Chacun des deux experts doit répondre au profil suivant :

Formation : Universitaire, diplômé d'une école supérieure (Bac + 6 ou plus) ;

Langue : Bonne connaissance parlée et écrite de la langue française ;

Expérience : Expérience dans des missions de diagnostic de gestion ;

Connaissances : une bonne connaissance des mécanismes de l'organisation administrative, comptable et financière dans les établissements publics à caractère administratif et du cadre réglementaire applicable.

8. MODALITES DE PAIEMENT :

Le paiement se fera par virement bancaire sur la base du calendrier suivant :

- Une avance de 10% du montant du contrat sera versée à la signature du contrat moyennant une facture d'avance et une caution d'avance du même montant ;
- Quarante (40%) pour cent du montant du contrat suite à l'approbation, du 1^{er} rapport avancé par le bureau d'études ;
- Cinquante (50%) pour cent du montant du contrat suite à l'approbation, du rapport final avancé par le bureau d'études.

9. SUIVI ET CONTROLE :

Le suivi et le contrôle seront assurés par un Comité de pilotage que le consultant chargé de l'étude devra consulter à chaque étape.

Ce Comité se chargera du suivi de la mission et de l'approbation de(s) rapport(s) d'étape(s) et du rapport final et assistera le bureau d'études pour :

- (i) assurer les contacts nécessaires avec les responsables des différentes structures du Ministère,
- (ii) donner un avis sur le contenu des livrables,
- (iii) résoudre les problèmes éventuels qui pourraient entraver le bon déroulement de l'étude.

***SECTION II. DOSSIER
DE PRESELECTION***

SECTION II. DOSSIER DE PRESELECTION

ETUDE POUR L'OPPORTUNITE DE RENFORCER LES CAPACITES OPERATIONNELLES DU MINISTERE

1. DESCRIPTION DU MARCHE :

Le Gouvernement Tunisien a reçu un Prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de financer le coût du projet « Deuxième Projet d'Appui à la Réforme de l'Enseignement Supérieur (PARES II) », et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce Prêt pour effectuer des paiements autorisés au titre du présent contrat pour lequel la sollicitation de manifestations d'intérêt est publiée.

Dans le cadre de ce contrat, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie sollicite des candidatures en vue de la fourniture des services de consultants ci-après:

"La réalisation d'une étude pour l'opportunité de renforcer les capacités opérationnelles du Ministère"

La tâche principale du consultant (société ou consortium de sociétés, bureau d'études, etc.) sélectionné est d'élaborer un diagnostic approfondi et une évaluation des capacités opérationnelles existantes au sein des différents structures centrales du Ministère pour le renforcement de celles-ci en vue d'assurer un rôle de gestion et de supervision plus efficient et efficace du système et en vue de développement de nouveaux instruments d'aide à la décision.

2. OBJET DU DOSSIER :

La présente section du dossier des termes de référence et dossier de présélection intitulé « Dossier de présélection » a été préparée par le Ministère et fournit aux consultants les informations utiles pour préparer et présenter leurs dossiers de manifestations d'intérêt, énonce les critères à utiliser pour établir la liste restreinte et déterminer si le candidat possède les qualifications nécessaires pour exécuter le marché et fournit les modèles des documents à soumettre, par les candidats intéressés, avec leurs dossiers de candidatures relatifs à l'étude en question.

Les bureaux de consultants qui souhaitent soumettre leurs commentaires ou questions relatives à ce document de référence ou obtenir de plus amples renseignements sur la sélection de consultants dans le cadre de ce projet sont invités à prendre contact avec la personne responsable désignée au paragraphe 7 ci-dessous.

3. OBJECTIFS DE L'ETUDE :

Le passage à un système d'avantage décentralisé impliquera pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie la nécessité de renforcer les capacités de ses structures centrales, ayant une responsabilité majeure ou de soutien au niveau du pilotage du système et de la mise en œuvre du processus de sa modernisation, d'adapter ses structures et de développer de nouveaux instruments d'aide à la décision.

Outre cet objectif général, l'étude vise les objectifs spécifiques suivants :

- 1) Analyse des structures centrales existantes du Ministère afin de voir la possibilité de renforcer ces structures. Il s'agit de renforcer en particulier la composante des structures suivantes: La Direction Générale des Services Communs (DGSC), essentiellement la Direction des Bâtiments et des Equipements (DBE), la Cellule Financière du Projet, la Direction Générale de la Rénovation Universitaire (DGRU), le Bureau des Etudes, de la Planification et de la Programmation (BEPP), la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et le Comité National d'Evaluation (CNE) et ce, pour qu'elles puissent contribuer de manière plus efficiente au développement du système de l'enseignement supérieur. La cellule du PAQ s'avère également concernée par le besoin de renforcement de ses capacités opérationnelles afin qu'elle puisse garantir le fonctionnement et le suivi du Programme d'Appui à la Qualité (PAQ) et du processus de sélection pour l'octroi des subventions institutionnelles sur une base compétitive.
- 2) Identifier les modifications dans la gestion du ministère induites par l'élargissement de ses prérogatives en matière de gestion. Il s'agit d'évaluer les capacités « endogènes » du Ministère sur les plans structurels et en termes de moyens matériels et humains à assurer d'une manière plus efficace et plus efficiente les prestations qui lui sont demandées. Cette évaluation se fera en rapport avec les attentes des bénéficiaires (Universités, établissements, enseignants, étudiants, environnement etc...) et la mise en évidence des contraintes affectant la capacité de ces structures à assurer les missions qui leurs sont confiées.

4. ETENDU DES PRESTATIONS :

Les activités demandées au consultant dans le cadre de cette étude se présentent comme suit :

- 1) La prise de connaissance préalable et l'analyse des dispositifs juridiques et procéduraux relatifs au MESRST et à ses attributions en matière d'analyse politique, de gestion pédagogique et scientifique, administrative, financière, environnementale et de gestion des moyens matériels.
- 2) Diagnostic de la situation actuelle en matière de management au sein du MESRST. Ce diagnostic concernera le mode de structuration du Ministère à travers une description des unités structurelles composant l'organigramme et les missions effectivement réalisées comparativement à ce qui est prévu par les textes ainsi que les procédures de fonctionnement et de coordination en vigueur. Cette description couvre l'ensemble des structures chargées de la direction du secteur.
- 3) Le diagnostic couvrira également un champ de services très divers qui englobe la planification et l'organisation du travail, la culture de travail, la communication interne et externe, la gestion pédagogique, la gestion financière, la gestion des ressources humaines, la gestion du patrimoine et des équipements et de leur maintenance, la gestion environnementale.
- 4) Déterminer la compatibilité des procédures de gestion en vigueur et de la répartition des tâches et des responsabilités avec la gestion décentralisée.
- 5) Evaluer les capacités opérationnelles des structures centrales du Ministère dans le cadre de la nouvelle approche de gestion par objectifs et ce, tant au niveau de la planification qu'au niveau de la réalisation.
- 6) La formulation de propositions stratégiques et opérationnelles visant le renforcement de la capacité de gestion des structures du Ministère et la mise en place d'une capacité suffisante

selon leur domaine de compétence. Ces propositions gagneraient à être ordonnancées selon les critères de priorité et de faisabilité.

De sa propre initiative et/ou à la demande Ministère, le consultant réalisera toute autre activité qui pourrait contribuer à l'atteinte des objectifs de la mission.

5. METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT :

Le choix du Consultant se fera selon le mode de Sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC), et conformément aux Directives « Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale » (mai 2004).

Une commission d'évaluation établira une « liste restreinte » de six Consultants qualifiés parmi ceux ayant manifesté leur intérêt, classés sur la base d'une comparaison de leur expérience et leurs qualifications au regard des exigences et de la nature de la mission.

Les Consultants de cette liste restreinte seront invités par la suite à remettre une proposition technique et financière. A l'issue de l'évaluation technique et financière des propositions, le consultant le mieux classé sera retenu et appelé à négocier le marché.

Les négociations porteront notamment sur les termes de référence et la proposition technique (méthodologie et plan de travail, suggestions du Consultant, personnel clé, planning d'intervention et calendrier des livrables).

En cas d'accord, le Consultant sera désigné attributaire de la mission et appelé à signer le contrat. En cas de désaccord, le Ministère passera au Consultant classé 2^{ème} dans la liste.

Dès la conclusion des négociations, et après la signature du contrat, le Ministère avisera les autres consultants figurant sur la liste restreinte qu'ils n'ont pas été retenus.

6. CONDITIONS REQUISES POUR SOUMISSIONNER :

Les Consultants (Sociétés, Instituts, bureaux d'études, cabinets d'organisation etc.) qualifiés de tous les pays satisfaisant aux critères de provenance (Tunisiens ou étrangers) ont la possibilité de manifester leur intérêt et présenter leurs candidatures en vue de fournir les services décrits ci-dessus.

Les Consultants peuvent s'associer pour mettre en commun leurs compétences respectives, ou pour d'autres raisons. De ce fait ils sont autorisés à présenter des manifestations d'intérêts en association sous forme de groupement. Un groupement peut être permanent doté d'un statut juridique ou informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique. Tous les membres du groupement sont conjointement et solidairement responsables à l'égard du Ministère.

En cas de soumission sous forme de groupement, les références de chaque membre du groupement sont cumulatives. Une fois la liste restreinte établie et approuvée par le Ministère, les prestataires de services ou consortiums retenus sur la liste restreinte ne sont plus autorisés, pour le marché en question, ni de s'associer avec quelque tierce société que ce soit, ni d'établir entre eux des relations de sous-traitance.

7. DEMANDES D'ECLAIRCISSEMENTS :

Pour bien élaborer leurs dossiers de candidature, les Consultants éventuels peuvent obtenir des clarifications ou informations supplémentaires sur les documents de référence (les termes de référence et/ou le dossier de présélection), qui seront mis à leur disposition aux adresses suivantes :

- a) Site Internet du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie à l'adresse suivante: www.mes.rnu.tn.
- b) Personne à contacter:
Monsieur Taieb BENMANSOUR

Directeur Général des Services Communs
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie
Boulevard Ouled Haffouz, 1030 Tunis, Tunisie.
Tél. : (00216) 71 786 300/ 71 786 472
Fax : (00216) 71 790 .063
E-mail : taieb.benmansour@mes.rnu.tn

Ils peuvent en faire la demande par écrit à la personne désignée par le Ministère à l'adresse ci dessus. Le Ministère répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements à condition que la demande soit reçue au plus tard dix (10) jours avant la date limite de dépôt des dossiers de manifestations d'intérêt. Le Ministère apportera toute modification du document de présélection qu'il jugera nécessaire suite à la demande d'éclaircissements. Le Ministère peut, à tout moment, avant la date limite de remise des candidatures, modifier le Dossier de présélection en publiant un amendement.

Tout amendement publié sera considéré comme faisant partie intégrante du présent dossier et sera communiqué par écrit à tous ceux qui l'ont obtenu directement du Ministère.

8. DEPOT DES CANDIDATURES :

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie invite les candidats admissibles à manifester leurs intérêts à fournir les services demandés et à soumettre un dossier de manifestation d'intérêt complet indiquant qu'ils sont qualifiés pour conduire la mission (brochures de présentation, références techniques, description de prestations similaires, expériences de conditions semblables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

Les manifestations d'intérêt doivent être fournis en trois (03) exemplaires (original + 2 copies) et envoyées par voie postale recommandée ou par rapide poste ou déposées directement au Bureau d'Ordre Central du Ministère. Les manifestations d'intérêts doivent être consignées dans une enveloppe fermée et scellée indiquant, outre l'adresse du Ministère, la mention suivante :

"A ne pas ouvrir"
"Sollicitation de manifestation d'intérêt"
Deuxième Projet d'Appui à la Réforme de l'Enseignement Supérieur
Etude pour l'opportunité de renforcer les capacités opérationnelles du Ministère

NB. Les manifestations d'intérêt envoyées par email ne seront pas admises.

Les manifestations d'intérêt doivent parvenir au Bureau d'Ordre Central du Ministère à l'adresse ci –dessous au plus tard le 08 décembre 2007 à 12h 00 heure locale. Seul le cachet du Bureau d'Ordre Central du Ministère fait foi.

Tout dossier de manifestation d'intérêt non parvenu dans les délais prescrits ne sera pas pris en considération.

République Tunisienne
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie
(Direction Générale des Services Communs)
Boulevard Ouled Haffouz, 1030 Tunis, Tunisie.

Cependant, les bureaux ne peuvent soumettre qu'une seule candidature pour le marché faisant l'objet de cette sollicitation de manifestations d'intérêt, quelle que soit la forme de leur participation (individuelle ou membre d'un groupement).

Dans le cas où un bureau soumet plus qu'une candidature, toutes les candidatures auxquelles cette personne participe seront éliminées.

9. FORME ET CONTENU DU DOSSIER DE MANIFESTATION D'INTERET :

Les candidats intéressés par le présent appel doivent fournir dans leurs dossiers de manifestation d'intérêt tous les documents indiquant qu'ils sont qualifiés pour conduire l'étude demandée (brochures de présentation, références techniques, description de prestations similaires, expériences de conditions semblables, disponibilité de personnel qualifié, etc.), et particulièrement les pièces suivantes :

- 1) Une lettre de manifestation d'intérêt au non du Directeur Général des Services Communs ;
- 2) L'original du cahier des termes de référence et du dossier de présélection dûment signé et paraphé par le candidat ;
- 3) Une fiche de renseignements administratifs selon le modèle joint en annexe A1 ;
- 4) Les références du bureau dans des projets similaires réalisés (commencés et achevés) durant les cinq dernières années (2002-2003-2004-2005 et 2006) selon le modèle joint en annexe A2 ;
- 5) Présentation des qualifications et de l'expérience du personnel-clé disponible avec les CV correspondants ;
- 6) Pour les bureaux qui manifestent leur intérêt collectivement, le chef de file doit être désigné obligatoirement et la forme de la coopération prévue (groupement, autres formes) doit être précisée. Une déclaration d'intention de coopération ou un acte de groupement doit être inclus dans le dossier selon le modèle proposé en annexe A3.

Pour chaque mission présentée en références, les Consultants doivent indiquer au moins les renseignements suivants:

- Nom de la mission,
- Nom du client et son adresse,
- Date de réalisation (mois et année du début et mois et année de fin),
- Valeur du contrat relatif à la mission,
- Charge totale en hommes/mois et la part éventuelle du consultant,
- Description sommaire du projet et des prestations assurées et des produits livrés.

10. INTERDICTION DES ALLIANCES ENTRE DES CANDIDATS RETENUS SUR LA LISTE RESTREINTE :

Un Consultant figurant sur la liste restreinte est une entité juridique unique ou une association entre plusieurs entités, notamment sous forme d'un Groupement de Consultants, et qui entendent officiellement (établi par une lettre d'intention) signer un accord ou qui sont déjà partie d'un tel accord. Dans le cas d'un GC, sauf dispositions contraires figurant dans la Demande de Propositions, (i) toutes les parties seront solidairement et conjointement responsables de la réalisation de l'ensemble des prestations à l'égard du Ministère et (ii) le nombre de partenaires sera limité à deux.

Toute modification dans la structure ou la formation d'un Consultant après qu'il ait été présélectionné conformément aux dispositions de la clause 12 ci-dessous et invité à soumettre une proposition devra être approuvée par écrit par le Ministère avant la date limite de remise des propositions.

Les candidats invités à présenter une proposition technique et financière ne peuvent ni s'associer entre eux ni établir des relations sub-contractuelles concernant le marché en question sauf stipulation contraire de la Demande de Propositions.

Toute proposition reçue de la part de Consultants, autres que ceux mentionnés sur la liste restreinte sera éliminée de la présente procédure de sélection.

11. CALENDRIER PREVISIONNEL :

Date prévue pour l'envoi des invitations à soumissionner : janvier 2008 ;

Date prévue pour le commencement de la mission : mars 2008 ;

Durée prévue pour la réalisation de l'étude : Deux (02) mois hors validation.

12. CRITERES ET CONDITIONS DE PRESELECTION :

L'établissement de la liste restreinte des candidats sera réalisé par un comité d'évaluation ad-hoc comprenant un président et des membres désignés par le Ministère et dotés de toutes les capacités techniques et administratives nécessaires pour se prononcer valablement sur les candidatures. Chaque membre doit maîtriser raisonnablement le domaine de l'étude.

Les prestataires de services intéressés, de façon individuelle ou dans le cadre d'un consortium, doivent envoyer leur candidature avec les renseignements requis dans l'avis de sollicitation de manifestations d'intérêt qui sera publié et les formulaires de candidature joints au présent cahier de sorte à ce que leurs capacités à mener à bien l'action proposée puissent être évaluées.

Les Critères et sous critères de qualification auxquels le comité aura recours pour évaluer les candidatures et établir la liste restreinte sont les suivants:

Critères et sous critères de qualification	Commentaire des sous critères	Appréciations et barème de notation		
		Satisfaisant	Moyen	Non satisfaisant
1) Expérience du Consultant				
a) Expérience générale du Consultant: 20 points	Expérience de marchés d'études exécutés soit individuellement, soit comme étant l'un des principaux membres d'un groupement pendant au moins les trois [03] dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des manifestations d'intérêt	(15 – 20 points)	(10 – 14 points)	(1 – 9 points)
b) Expérience dans l'exécution de projets comparables: 40 points	Participation à titre de Consultant individuel, ou en tant que l'un des principaux partenaires d'une association dans des mission similaires et comparable à l'étude proposée. La similitude portera sur la nature, la taille, la complexité, la méthodologie ou autres caractéristiques décrites dans les TDR.	(30 – 40 points)	(20 – 29 points)	(1 – 19 points)
c) Expérience dans la	Expérience directe dans la	(14 – 20 points)	(10 – 13 points)	(1 – 9 points)

région et dans le pays, de préférence dans le même secteur et participation locale: 20 points	région (pays voisins) ou le pays, mais également dans d'autres pays dont les conditions générales sont similaires et le degré de participation de nationaux à l'équipe chargée d'exécuter la mission. La connaissance du secteur (le cas échéant de plusieurs secteurs) doit être démontrée sous forme de brèves descriptions des projets, d'où il ressort quelles prestations le consultant a exécutées à chaque fois.			
2) Qualifications et compétences du personnel: 20 points	Evaluation de la dotation en personnel propre disponible par rapport aux tâches à accomplir (effectif global, domaines spécialisés, disciplines, qualifications spéciales) en tenant compte des tâches prévues	(14 – 20 points)	(10 – 13 points)	(1 – 9 points)

Remarques:

- 1) Six (06) postulants maximum lesquels paraissent les mieux qualifiés pour exécuter les prestations de consultant pour le projet en question seront retenus pour établir la liste restreinte;
- 2) Un dossier d'expression d'intérêt peut être rejeté à ce stade si il ne répond pas à des aspects importants du mandat ou si il n'obtient pas la note de qualification minimale de 65 points;
- 3) En cas de présentation de candidature sous forme de groupement, les références des membres du groupement sont cumulatives;
- 4) Le choix définitif de la liste restreinte sera effectué en accord avec les procédures définies dans les Directives " Sélection et emploi des consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale, Mai 2004".

Le _____ jour de [mois] _____, [année] _____.

Signature du représentant habilité : _____

Nom et titre du signataire : _____

Nom et adresse du cabinet du Consultant : _____

ANNEXE A1

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS
SUR LA SOCIETE/LE BUREAU DU CONSULTANT**

Nom/dénomination sociale.....

Forme juridique.....

Adresse du siège.....

Téléphone/Télécopie.....

Adresse électronique

Inscrit au registre de commerce sous le n°.....

N° du matricule fiscal.....

Effectif du personnel technique d'encadrement.....

Renseignements sur le représentant autorisé de la partie signant les documents relatifs l'appel à manifestation d'intérêt :

Nom :.....

Numéro de téléphone/télécopie :.....

Adresse électronique :.....

(Nom, prénom et fonction)

Fait àLe

Signature et cachet du représentant habilité

NB : En cas de groupements de bureaux, chaque membre du groupement est tenu de remplir et de fournir cette fiche.

ANNEXE A2

REFERENCES DU CONSULTANT

A l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission analogue jugée pertinente que vous avez obtenue par contrat, soit en tant que seul intervenant, soit comme l'un des principaux partenaires d'une association.

Nom de la Mission :		Pays :
Lieu :		Personnel spécialisé fourni par votre centre (profils) :
Nom du Client:		Nombre d'experts ayant participé à la Mission :
Adresse :		Nombre de semaines de travail ; durée de la Mission :
Date de démarrage (mois/année) :	Date d'achèvement (mois/année) :	Valeur approximative des services (en euros) :
Nom des bureaux d'études associés/partenaires éventuels :		Nombre de semaines de travail des spécialistes fournis par les bureaux d'études associés :
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe) :		
Descriptif du projet :		
Description des services effectivement rendus par votre personnel :		

Nom de l'intervenant :

ANNEXE A3

ACTE DE GROUPEMENT SOLIDAIRE

Entre les soussignés :

Société X
D'une part,
Société Y
D'autre part

Article 1 :

Les *[indiquer le nombre des parties au GC]* parties déclarent accepter un groupement à responsabilité solidaire pour la sollicitation de manifestation d'intérêt relatif à l'étude pour le renforcement des capacités opérationnelles du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie.

Article 2 :

Les *[indiquer le nombre des parties au GC]* parties désignent la société (Désignation de la société) en tant que chef de file, mandataire pour parapher et signer au nom du groupement, tous les documents afférant à l'appel à manifestation d'intérêt cité à l'article 1.

Pour le Consultant X

Pour le Consultant Y

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.